



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné de ce qui suit :

Le Règlement PC-2969 décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 5 495 000 \$ pour divers travaux devant être exécutés sur les bâtiments de la ville, a été approuvé conformément à la loi :

- par le conseil municipal le 5 décembre 2023 ;
- par les personnes habiles à voter le 12 janvier 2024 ; et
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 29 mai 2024.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en soumettant une demande par courriel à greffe@pointe-claire.ca ou en personne au service des affaires juridiques et du greffe, sis à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, au 451, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire, du lundi au jeudi de 8h00 à midi et de 12h45 à 16h30, et le vendredi de 8h00 à midi, à l'exception des jours fériés.

Donné à Pointe-Claire, le 7 juin 2024.

PROVINCE OF QUÉBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given of the following:

By-law PC-2969 decreeing a long-term borrowing in the amount of \$ 5,495,000 for various works on municipal buildings, has been approved in accordance with the law:

- by the Municipal Council on December 5, 2023;
- by the qualified voters on January 12, 2024; and
- by the *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* on May 29, 2024.

This by-law will come into force in accordance to the law and may be consulted by submitting a request by e-mail to greffe@pointe-claire.ca or in person at the City Clerk and Legal Affairs Department, located at 451, Saint-Jean Boulevard, in Pointe-Claire, from Monday to Thursday from 8:00 a.m. to noon and from 12:45 p.m. to 4:30 p.m., and Friday from 8:00 a.m. to noon, with the exception of holidays.

Given at Pointe-Claire, June 7, 2024.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk